

Lundi 11 mai 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 11 mai 2015, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil sont tous présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2015-05-206

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 267-2015 décrétant des travaux de pavage dans l'avenue du Parc et autorisant un emprunt de 515 850 \$ pour en acquitter les coûts.
4. Adoption du règlement numéro 269-2015 décrétant la construction d'un réseau chaleur à la biomasse forestière et autorisant un emprunt de 743 685 \$ pour en acquitter les coûts.
5. Autorisation de signature de formulaires de consentement de travaux sur commande réalisés par Bell dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché.
6. Autorisation de signature des documents de règlement hors cour dans le cadre de la requête introductive d'instance de Bell Alliant contre la Ville.
7. Mandat à la firme Jean Dallaire, architectes pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet relativement à la relocalisation de la bibliothèque municipale.
8. Mandat à la firme WSP pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet en ingénierie relativement à la relocalisation de la bibliothèque municipale.
9. Période de questions.
10. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant les items 4 et 6 à une séance ultérieure.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-05-207

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2015 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS L'AVENUE DU PARC ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 515 850 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement des infrastructures souterraines d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie et d'égout pluvial réalisés en 2014 dans l'avenue du Parc;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder au pavage de la section non pavée de l'avenue du Parc sur une longueur approximative de 800 mètres ;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux de pavage est estimé à 515 850 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et un pourcentage pour les imprévus;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 267-2015 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-05-208

AUTORISATION DE SIGNATURE DE FORMULAIRES DE CONSENTEMENT DE TRAVAUX SUR COMMANDE RÉALISÉS PAR BELL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE TACHÉ.

CONSIDÉRANT le formulaire D31185 de consentement de travaux sur commande de Bell daté du 18 novembre 2014 relatif aux travaux de réparation de structures souterraines de Bell suite aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Taché au montant de 12 014,04 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'entente verbale intervenue entre Bell et la Ville en juillet 2014 à l'effet de partager le coût des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT que du montant de 12 014,04 \$, une retenue de 10 048,03 \$ a été appliquée à l'égard des sommes dues à Transport Pierre Dionne;

CONSIDÉRANT également le formulaire D31091 de consentement de travaux sur commande de Bell daté du 19 novembre 2014 relatif aux frais de surveillance engendrés par les travaux de réparation de structures souterraines au montant de 9 943,47 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que ce montant fait aussi l'objet d'une retenue de 9 943,47 \$ à l'égard des sommes dues à Transport Pierre Dionne;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 7 mai 2015 de Monsieur Jean Langelier, directeur général de payer lesdits montants à Bell;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement :

- d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les formulaires D31185 et D31091 de consentement de travaux sur commande de Bell;
- d'autoriser le paiement à Bell desdits montants sur réception des factures à même le règlement numéro 236-2013 décrétant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Taché

et du boulevard Hébert (phase 2) et autorisant un emprunt de 4 991 706 \$ pour en acquitter les coûts.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-05-209

MANDAT À LA FIRME JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES POUR RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'AVANT-PROJET RELATIVEMENT À LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de faire l'acquisition du presbytère et de le convertir en bureau municipaux;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville deviendra vacant suite au déménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de relocaliser la bibliothèque municipale compte tenu des espaces restreints qu'elle occupe au sous-sol du Centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Jean Dallaire, architectes datée du 27 avril 2015 pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au 405, rue Taché au montant de 4 507,02 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Jean Dallaire, architectes pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet relative à la relocalisation de la bibliothèque municipale au 405, rue Taché au coût de 4 507,02 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 27 avril 2015;
- de désigner Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-05-210

MANDAT À LA FIRME WSP POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET EN INGÉNIERIE RELATIVEMENT À LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de faire l'acquisition du presbytère et de le convertir en bureau municipaux;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville deviendra vacant suite au déménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de relocaliser la bibliothèque municipale compte tenu des espaces restreints qu'elle occupe au sous-sol du Centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme WSP datée du 7 mai 2015 pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet en ingénierie pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au 405, rue Taché au montant de 7 128,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-209 de ce jour accordant un mandat à la firme Jean Dallaire, architectes pour réaliser une étude de faisabilité d'avant-projet en architecture pour la relocalisation de la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de mandater la firme WSP pour faire une étude de faisabilité d'avant-projet en ingénierie relative à la relocalisation de la bibliothèque municipale au 405, rue Taché au coût de 7 128,45 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 7 mai 2015.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-05-211 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2015-05-212 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 24.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière